

Arrêté

n° 2019-275

Objet : Désignation des membres du jury de l'examen d'attaché principal, session 2019

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État par voie télématique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 17 mars 1988 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial,

Vu l'arrêté n° 2018-681 du 17 août 2018 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial par voie d'avancement de grade, session 2019,

Vu l'arrêté 2019-226 du 4 mars 2019 portant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal territorial, région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu la charte de coopération régionale des centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 5 décembre 2016,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2019,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 21 janvier 2019 parmi les membres de la Commission administrative paritaire de catégorie A en qualité de membre du jury des examens d'attaché principal, session 2019,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury,

Arrête :

Article 1 : La liste des membres du jury de l'examen d'attaché principal, session 2019, est arrêtée comme suit :

■ Présidente du jury :

Madame DÉROCHE Laure, Conseillère municipale, ville de Roanne (42),
attachée parlementaire

■ Suppléant la Présidente en cas d'empêchement :

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE François, Conseiller municipal,
commune de La Garde-Adhémar (26), maître de conférences émérite à
Sciences Po Lyon

Collège des élus :

Madame DÉROCHE Laure, Conseillère municipale, ville de Roanne (42)

Madame CASALINO Françoise, Conseillère régionale, région Auvergne-
Rhône-Alpes

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE François, Conseiller municipal, commune
de La Garde-Adhémar (26)

Madame Maryse MICHAUD, Adjointe au maire, ville de Pierre-Bénite (69)

Monsieur NANCHI Alexandre, Conseiller régional, région Auvergne-Rhône-
Alpes

Collège des personnalités qualifiées :

Monsieur BACCI Philippe, Représentant du CNFPT

Monsieur BARTHET Frédéric, Maître de conférences en droit public, université
Lumière-Lyon 2

Monsieur BELLÉGO Olivier, Attaché principal hors classe, ancien responsable
du service concours du centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon
(69)

Madame BERLIERE-MERLIN Nicole, Administrateur territorial, directrice
générale adjointe du département du Rhône (69)

Madame PILLAUD-RAMI Christine, Attaché principal hors classe, directrice
générale des services, ville de Saint-Fons (69)

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Monsieur BOROWSKI Alain, Représentant de la CAP A

Madame CERUTTI Christiane, Administrateur territorial, directrice de l'immobilier et adjointe au directeur général adjoint en charge de l'immobilier, de l'urbanisme et des travaux, ville de Lyon (69)

Monsieur GRIMM Thierry, Attaché principal, directeur général des services, ville de Craonne (69)

Madame LE PUT Catherine, Administrateur territorial hors classe, directrice générale adjointe, ville de Vaulx-en-Velin (69)

Monsieur PONCET Jean-Dominique, Administrateur général, directeur général des services, ville de Vénissieux (69)


Article 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon ainsi que dans les centres de gestion parties prenantes à l'organisation.

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux Présidents des Centres de gestion partie prenante à l'organisation.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 15 mars 2019

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié et transmis au représentant de l'État et affiché au Centre de gestion le **26 MARS 2019**

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le **26 MARS 2019**

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa parution.

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Désignation des membres du jury de l'examen d'attaché principal, session 2019

Date de transmission de l'acte : 26/03/2019**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/03/2019**Numéro de l'acte :** 2019-275 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 069-286912019-20190315-2019-275-AR**Date de décision :** 15/03/2019**Acte transmis par :** Anne-Catherine ARIGNO**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.5. Autres actes